

---

## Nomination comme directrice d'école à Quéant (Pas-de-Calais).

**Numéro d'inventaire** : 2011.01996 (1-3)

**Auteur(s)** : Lucienne Marie-Louise Dorez

**Type de document** : texte ou document administratif

**Éditeur** : Inspection académique du Pas-de-Calais

**Date de création** : 1924

**Description** : 1 feuille simple et 2 doubles imprimées et complétées à la main. Marques de pliure.

**Mesures** : hauteur : 220 mm ; largeur : 138 mm

**Notes** : Documents du 2 octobre 1924, du 4 octobre 1924, du 6 octobre 1924.

**Mots-clés** : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

**Filière** : École primaire élémentaire

**Niveau** : Élémentaire

**Nom de la commune** : Quéant

**Nom du département** : Pas-de-Calais

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 1 + 1 + 1

ACADÉMIE  
DE LILLE

Inspection Académique du Pas-de-Calais

OBJET :

Avis de Nomination  
d'Institutrice

Arras, le 28<sup>bre</sup> 1924.

L'Inspecteur d'Académie du Pas-de-Calais

à Madame *Mme Doré*  
Institutrice publique à *Beaulencourt*

J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté en date  
du 2 de ce mois, M. le Préfet vous a nommée, sur ma  
proposition, <sup>Doré</sup> Institutrice publique à *Quéant*

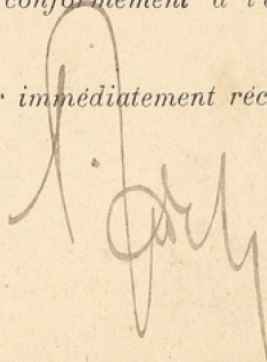
Je vous invite à vous rendre à votre poste pour le 4<sup>bre</sup>  
octobre 1924

M. le Maire vous installera dans vos fonctions et vous  
remettra l'acte qui vous concerne.

En prenant possession de votre nouveau poste, vous devrez  
viser l'inventaire dressé par votre prédécesseur et vous assurer  
si rien ne fait défaut dans les archives, dans le mobilier clas-  
sique, dans la bibliothèque et dans le musée scolaire, dans les  
écritures relatives à la caisse d'épargne.

Vous devrez adresser un procès-verbal de l'opération à  
M. l'Inspecteur primaire, conformément à l'article 11 du  
règlement des écoles.

Je vous prie de m'accuser immédiatement réception de cette  
lettre.







MINISTÈRE  
de  
l'Instruction Publique

ACADÉMIE DE LILLE

Nomination

Institutrice

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**Le Préfet du Pas-de-Calais,**

Vu la loi organique du 30 Octobre 1886 ;  
Vu les circulaires ministérielles des 8 et 29 novembre 1886 ;  
Sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie ;

**ARRÊTE :**

ARTICLE 1<sup>er</sup>

M<sup>ademoiselle</sup> *Dorez* \_\_\_\_\_, institutrice publique  
à *Beaulencourt* \_\_\_\_\_, est nommée institutrice publique  
dans la commune de *Quant* \_\_\_\_\_ en remplacement  
de M<sup>de</sup> *Caruel* *Abraïti* \_\_\_\_\_

ARTICLE 2

M. l'Inspecteur d'Académie est chargé d'assurer l'exécution du présent  
arrêté, qui aura son effet à partir du *4 octobre 1914* \_\_\_\_\_

Fait à Arras, le *4 octobre* \_\_\_\_\_ 19*14*

Le Préfet,

Signé :

*Cyhal*

POUR AMPLIATION :  
L'Inspecteur d'Académie,



*[Handwritten signature]*





ACADÉMIE  
DE LILLE

UNIVERSITÉ DE FRANCE

INSPECTION ACADEMIQUE DU PAS-DE-CALAIS

Arras, le 6 octobre 1924

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser une ampliation d'arrêté de nomination que je vous serais obligé de vouloir bien remettre à l'intéressé, invité à se présenter devant vous.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

*L'Inspecteur d'Académie,***PORT.**

Monsieur le Maire de

*Queval*

